

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1117

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

888 776 572 RCS Rennes.

ESPACE D.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 225000,00 EUR.

Adresse : 101 A, Route de Saint-Malo, 35520 La Chapelle-des-Fougeretz.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement en date du 1er août 2025, La société ESPACE D, société par actions simplifiée au capital de 225 000 euros, dont le siège social est 101 A route de Saint Malo - 35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 888 776 572, et la société ESPACE M, société par actions simplifiée au capital de 1 060 000 euros, dont le siège social est 3 rue Marcel Schwob 44100 NANTES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 499 986 800, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ESPACE D par la société ESPACE M. La société ESPACE D ferait apport à la société ESPACE M de la totalité de son actif, soit 1 254 252 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 066 931 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 187 321 euros. La société ESPACE M détenant la totalité des 2 250 actions composant le capital social de la société ESPACE D, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Aucune prime de fusion n'est prévue. Il résulterait de l'annulation des actions de la société ESPACE D détenues par la société ESPACE M un mali de fusion de – 37 679 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ESPACE D depuis le 1er octobre 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ESPACE M. La fusion sera réalisée au plus tard le 30 septembre 2025 sous réserve de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire ou par décision unanime de la collectivité des associés de la société ESPACE M. La société ESPACE D sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : -au greffe du tribunal de commerce de RENNES pour la société ESPACE D en date du 4 août 2025, -au greffe du tribunal de commerce de NANTES pour la société ESPACE M en date du 4 août 2025. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit

trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

